

**CONCLUSIONS N° 3 [(de synthèse/après réouverture des débats/après expertise)]**

**Pour :**

1. **ALPHA SA**, société de droit belge, dont le siège social est établi à [•], inscrite à la BCE sous le numéro [•] ;

*Demanderesse au principal*

*Défenderesse sur reconvention*

*Appelante en intervention et garantie*

Ayant pour conseils :

Madame [•]

Avocate à [•]

Tél. : [•] – Fax : [•]

Email : [•]

Monsieur [•]

Avocat à [•]

Tél. : [•] – Fax : [•]

Emails : [•]

**Contre :**

1. **BETA SPRL**, société de droit belge, dont le siège social est établi à [•], inscrite à la BCE sous le numéro [•] ;

*Première défenderesse au principal*

Ayant pour conseils

Madame [•]

Avocate à [•]

Tél. : [•] – Fax : [•]

Email : [•]

Monsieur [•]  
Avocat à [•]  
Tél. : [•] – Fax : [•]  
Emails : [•]

2. **Monsieur Pierre POLJAK**, commerçant de nationalité belge, domicilié à [•], inscrit à la BCE sous le numéro [•] ;

*Deuxième défendeur au principal  
Demandeur sur reconvention*

Ayant pour conseil  
Ayant pour conseils :

Madame [•]  
Avocate à [•]  
Tél. : [•] – Fax : [•]  
Email : [•]

Monsieur [•]  
Avocat à [•]  
Tél. : [•] – Fax : [•]  
Emails : [•]

3. **GAMMA SCRL**, société de droit belge, dont le siège social est établi à [•], inscrite à la BCE sous le numéro [•] ;

*Appelée en intervention et garantie*

Ayant pour conseils

Madame [•]  
Avocate à [•]  
Tél. : [•] – Fax : [•]  
Email : [•]

Monsieur [•]  
Avocat à [•]  
Tél. : [•] – Fax : [•]  
Emails : [•]

---

**CONCLUSIONS N° 3 (de synthèse)**  
**[o]<sup>ème</sup> chambre du Tribunal de commerce francophone de Bruxelles**  
**R.G. n° [•]**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

1.	LES DEMANDES.....	3
1.1.	Les parties.....	
1.1.1.	[•].....	4
1.1.2.	[•].....	4
1.2.	[•].....	
1.3.	[•].....	
2.	LES FAITS.....	4
3.	LE FOND.....	4
3.1.	Compétence.....	4
3.2.	Demande principale.....	
3.3.	Demande reconventionnelle.....	5
3.4.	Dépens.....	
4.	DISPOSITIF.....	

Vu la citation du [•] ;

Vu l'ordonnance prononcée sur pied de l'article 747, § 2, du code judiciaire le [•] ;

Vu les conclusions n° 1 du [•] et n° 2 [•] de la première défenderesse au principal ;

Vu les conclusions n° 1 du [•] et n° 2 [•] du deuxième défendeur au principal ;

Vu les conclusions n° 1 du [•] de l'appelée en garantie.

1. LES DEMANDES ( PAS NECESSAIRE )  
*[Il est suggéré de ne pas reproduire le dispositif sous ce titre]*
- 1.1.1. La demande principale

1.1.1.[•]

1.

*[Ceci n'est souhaitable que si la demande principale a évolué en cours de procédure]*

1.1.2.[•]

2.

1.1.2. Les autres demandes

1.1.3. La demande reconventionnelle de la première défenderesse au principal

3.

*[Uniquement si on ne reproduit pas le dispositif des autres parties et si on formule, en synthèse, la manière dont on comprend le dispositif des conclusions de ces parties – à conseiller si ce dispositif est peu compréhensible ou s'il a évolué d'un écrit de procédure à l'autre]*

## 2. LES FAITS

4.

*[Il est conseillé d'utiliser l'ordre chronologique et de faire référence aux pièces de manière précise, si possible en intégrant les pièces des autres parties dans son propre dossier de pièces afin d'éviter les références aux pièces adverses]*

## 3. LES DECLINATOIRES

*[Ne conclure sur la compétence et/ou la juridiction que si elles sont contestées]*

3.1. Compétence

5. [•]

3.1.1. Juridiction

6. [•]

#### 4. LES ACTIONS

##### 4.1. L'action principale

###### 4.1.1. Recevabilité

*[S'il y a lieu]*

###### 4.1.2. Fondement

*[Insérer un tableau Excel récapitulant les différents postes pour chaque chef de demandes et les totalisants, ainsi qu'un tableau récapitulatif – si possible]*

*[Prouver directement les éléments développés, avec une référence précise aux pièces tant en matière de preuve littérale qu'en matière de présomptions]*

###### 4.1.2.1. Premier chef de demande : la résiliation

7. [•]

###### 4.1.2.2. Deuxième chef de demande : l'indemnité de résiliation

8. [•]

###### 4.1.2.3. Troisième chef de demande : les factures impayées

9. [•]

##### 4.2. L'action reconventionnelle

*[Suivre le même plan que pour l'action principale]*

10. [•]

##### 4.3. L'action en intervention et garantie

*[Suivre le même plan que pour l'action principale]*

11. [•]

#### 5. L'EXECUTION PROVISOIRE

*[S'il y a lieu]*

#### 6. LES DEPENS

*[Uniquement s'il y a une discussion à ce sujet]*

**7. DISPOSITIF**

**PAR CES MOTIFS,  
PLAISE AU TRIBUNAL,**

**(1) STATUANT SUR L'ACTION PRINCIPALE**

[•]

**(2) STATUANT SUR L'ACTION RECONVENTIONNELLE**

[•]

**(3) STATUANT SUR L'ACTION EN INTERVENTION ET GARANTIE**

[•]

Fait à Bruxelles, le [o].

Pour la demanderesse au principal,  
Ses conseils,

[o]

Dépens :

1. citation :	[•] €
2. Indemnité de procédure :	[•] €
Total :	[•] €

**ALPHA SA / BETA SPRL – P. POLJAK – GAMMA SCRL**

**INVENTAIRE DES PIÈCES DE Me [O] ET Me [O]**

- 1.
- 2.
- 3.

*[On numérote soit les pièces, soit les feuillets comme dans un dossier répressif, au choix]*

**EXTRAITS DES REFERENCES DE DOCTRINE**

- D1.
- D2.
- D3.

*[Ne pas se borner à citer les références mais produire le contenu]*

**REFERENCES DE JURISPRUDENCE**

- J1.
- J2.
- J3.

*[Ne pas se borner à citer les références mais produire le contenu]*

- 
- A l'audience : avoir 2 copies de pièces
  - déposer devant la doctrine & la jurisprudence citée.
  - n'intervient p une petite société → mettre son bilan p montrer sa bonne santé. Idem p l'autre partie.